

# ANRT NEWS

N° 5 • Juin 2014

## Editorial



AZDINE EL MOUNTASSIR BILLAH  
 Directeur Général de l'ANRT

L'ANRT a tenu son conseil d'administration le 14 mars 2014 sous la présidence du Chef du Gouvernement, M. Abdelilah Benkirane. L'occasion pour les administrateurs de l'Agence de faire le point sur l'évolution du secteur des télécommunications au Maroc et des travaux de l'Agence en matière de régulation.

Il en ressort que le Royaume poursuit sereinement sa marche vers la généralisation d'accès aux technologies de l'information, à tous et aux meilleures conditions. L'Agence veille, dans ce cadre, au développement harmonieux du marché, à la couverture du plus grand nombre en services télécoms de base et à l'accompagnement des différentes évolutions numériques que connaît le monde.

Les taux d'équipement mobile et Internet sont en constante progression. Les usages évoluent également, à la faveur d'une concurrence saine qui place l'utilisateur au cœur de toutes les préoccupations. Mais d'autres défis nous interpellent.

Citons à titre d'exemple la poursuite de la mise en œuvre du plan national pour le haut et le très haut débit à travers le déploiement prochain de la 4G et du Wifi Outdoor, les réseaux en fibre optique, etc. Tous ces chantiers revêtent une importance capitale pour l'avenir du secteur et nécessitent l'engagement et la mobilisation de tous les intervenants.

Plus que jamais, les télécoms constituent en effet un élément déterminant pour la compétitivité de l'économie nationale et pour le développement socio-économique du pays tout entier.



1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2014

## Le mobile et Internet en force

Le marché des télécommunications confirme son dynamisme pour le premier trimestre 2014. La croissance est particulièrement visible sur les segments de la téléphonie mobile et Internet. Ainsi, 43,38 millions de Marocains disposent aujourd'hui d'un ou de plusieurs abonnements Mobile, ce qui représente une hausse de 9,78% en une année et une pénétration estimée à 132%. Cette croissance s'explique par la baisse continue des prix des communications. Le revenu moyen par minute (Arpm) est ainsi passé de 0,51 dirham hors taxe par client à 0,34 dirhams entre mars 2013 et mars 2014, soit une baisse de 33%. Le parc Internet continue lui aussi de croître grâce au succès de la 3G qui compte aujourd'hui 5,5 millions d'abonnés, soit 86% du marché Internet estimé à 6,39 millions d'abonnés, ce qui représente un taux de pénétration de 19,45%. L'accès à Internet est également devenu moins cher. La facture internet moyenne mensuelle par client a baissé de 24% celle de la 3G de 28% et de l'ADSL de 9%. En revanche, la téléphonie fixe est en perte

de vitesse depuis quelques années. Le parc national fixe compte aujourd'hui 2,82 millions d'abonnés, ce qui représente une baisse de 9,89% en une année. Cette baisse des abonnements s'accompagne d'une hausse des tarifs. Ces derniers sont en effet passés de 0,66 dirham hors taxe par minute en mars 2013 à 0,75 dirham en mars 2014.

### Mais aussi ... Toujours plus vite

Les solutions mobiles et de très haut débit continuent d'avoir la cote auprès des abonnés Internet. Concernant Internet, les abonnements Internet 3G combinant «Voix + Data» qui représentent 71,03% du parc 3G, sont ceux qui ont enregistré la plus forte hausse annuelle (128,95%). Le parc ADSL, avec une part de 13,88% dans le parc Internet global, a enregistré une croissance annuelle de 22,7 % pour s'établir à 886.784 abonnés à fin mars 2014.

# ANRTNEWS

N° 5 • Juin 2014



4G

## Des offres à partir de 2015

**D**ernière ligne droite pour le déploiement de la technologie 4G au Maroc. Le cahier des charges devant servir de base au lancement de l'appel à concurrence pour l'attribution de licences 4G est en cours d'examen par la commission administrative prévue à l'article 11 de la loi n°24-96 relative à la poste et aux télécoms. A l'instar des autres licences accordées par l'ANRT, un délai sera accordé aux opérateurs pour le déploiement de leurs réseaux. Le lancement commercial des premières offres 4G est à prévoir début 2015. A noter que le déploiement de la

4G au Maroc fait partie du plan national de développement du Très haut débit, décliné en deux phases. En plus du lancement de la 4G, la première phase prévoit l'ouverture de la bande WiFi aux opérateurs télécoms pour la fourniture de l'accès aux réseaux haut débit en outdoor. Parallèlement, l'ANRT projette le lancement de projets pilotes pour desservir des groupes d'habitations en fibre optique tout en fixant les modalités de raccordement des nouvelles constructions aux infrastructures de télécommunications.

## Brèves

### Sécurité électronique

La gestion publique de la sécurité électronique passe dans le giron de l'Administration de la défense nationale. Désormais ce sera l'Administration de la défense nationale (ADN) qui assurera la mission de gestion de la sécurité et de la conformité de l'échange des données électroniques, notamment à caractère juridique. Elle prend ainsi le relais du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique et de l'ANRT pour l'octroi des licences et agréments ainsi que pour le contrôle des signatures électroniques et du matériel de cryptage.

### Succès du e-paiement

Le paiement en ligne séduit de plus en plus de Marocains. Lors du premier trimestre 2013, les transactions en ligne ont totalisé plus de 219 millions de dirhams, ce qui représente une croissance de 35% par rapport à la même période de l'année dernière. En moyenne, un acheteur marocain effectue 2,14 opérations en ligne par mois avec une dépense moyenne de 538 dirhams.

## SUR LE FIL

### LE CHIFFRE

**11,39**

Les Marocains ont consommé pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2014, 11,39 milliards de minutes sur le mobile. Le taux moyen par consommateur est de 88 minutes par client par mois, ce qui représente une croissance de 22% en une année. Les prix des communications mobiles ont baissé de 33%.

### LE MOT

**4G**

Alors que le déploiement de la 4G se poursuit dans plusieurs contrées du globe, le monde des télécoms a déjà les yeux rivés sur la 5G. Une technologie offrant des débits de télécommunication mobile, de plusieurs gigabits de données par seconde, soit jusqu'à 1000 fois plus rapides que les connexions mobiles classiques, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives au Clouding, à la domotique, à l'imagerie 3D, etc.

### LE DIXIT

« Plus de 86.000 étudiants ont pu bénéficier du programme Injaz depuis son lancement, soit un taux de couverture global de près de 84% »

**MOULAY HAFID EL ALAMY**  
Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique.



# ANRTNEWS

N° 5 • Juin 2014



ON Y ÉTAIT

## Haut débit dans la région arabe

L'ANRT a organisé en mars un atelier sur «Les meilleures pratiques pour réussir le déploiement de réseaux haut débit dans la région arabe».

Destiné aux responsables et cadres des autorités arabes de réglementation et de régulation des télécommunications des pays arabes, cet atelier a été organisé en coordination avec le secrétariat permanent du Réseau arabe des régulateurs des télécommunications et des nouvelles technologies (Aregnet) et en coopération avec le bureau régional arabe de l'Union internationale des télécommunications.

Les recommandations retenues lors de cet atelier ont insisté sur les avantages socio-économiques de la mise en place d'infrastructures de base du haut débit et leur apport dans la réduction de l'écart entre les zones urbaines et rurales. Cela passe forcément par l'adoption

des meilleures pratiques et de cadres législatifs et réglementaires souples à même d'accompagner et de promouvoir l'investissement et le financement pour un déploiement rapide et efficace des infrastructures.

Les participants ont également souligné l'intérêt que représente l'élaboration de partenariats public-privé, pour explorer les possibilités de financement de ce type de projets, en vue de fournir des services à prix abordables et de bonne qualité.

Cet événement a connu la participation d'experts de l'Union internationale des télécommunications et de la Banque mondiale, ainsi que des universitaires et des spécialistes des organismes spécialisés.

## EN BREF

### • Fibre optique au Kenya

MTN Business, la branche entreprise des télécoms du Kenya, investit 9,2 millions de dollars pour étendre son réseau urbain de fibres optiques. L'opération d'extension serait conduite dans les principaux centres urbains, incluant Kisumu, Eldoret et Nakuru.

### • Vie privée

Près de 10.000 plaintes et demandes d'accès aux fichiers ont été déposées à la Commission nationale de l'informatique et des libertés en 2013 en France, selon le rapport de la Haute-Autorité. Ce chiffre important montre que les Français sont toujours aussi soucieux de protéger leurs données personnelles.

### • Libéralisation au Togo

Dans son étude sur le secteur togolais des télécoms, le cabinet Pyramid Research, rapporte que le Togo a les tarifs télécoms les plus chers de la zone de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Le pays ne dispose que de deux opérateurs mobile, Togocel et Moov d'Etisalat, qui grâce à leur monopole, ont réalisé en 2013 un chiffre d'affaires cumulé de 275 millions de dollars. Le pays attend l'entrée sur le marché d'un nouvel opérateur. MTN et Orange avaient fait des demandes dans ce sens, mais l'idée est rejetée par l'Autorité de réglementation des secteurs des postes et de télécommunications, qui voudrait plutôt ouvrir le marché télécom en attribuant des licences de réseau mobile virtuel étendu (full MVNO).



# ANRT NEWS

N° 5 • Juin 2014



CARTE VISITE

## Accès et interconnexion

À travers ses actions de suivi et de régulation, la division « Accès et Interconnexion » contribue au développement harmonieux du marché et à la résolution de litiges nés de l'interconnexion entre opérateurs. Véritables leviers de régulation, les conditions d'interconnexion sont fixées par l'ANRT dans une perspective de baisse des tarifs, profitable aux consommateurs.

En application de la Note d'Orientation Générale pour le développement du secteur des télécommunications à horizon 2013, l'ANRT a mis en place un certain nombre de leviers, notamment au niveau des tarifs d'interconnexion\* et des conditions d'approbation des tarifs de détail. Les tarifs de terminaison dans les différents réseaux ont ainsi enregistré d'importantes baisses. Depuis mai 2010, et suite à l'encadrement pluriannuel 2010-2013 revu en 2011, les

tarifs de terminaison\*\* ont connu une baisse cumulée de 86 % pour le réseau mobile, de 85 % pour la mobilité restreinte et de 66 % pour le réseau fixe. Au terme du nouvel encadrement tarifaire, les tarifs de terminaisons cumuleront ainsi une baisse de 70 % pour le réseau mobile et de 40 % pour le réseau fixe. L'ampleur de ces baisses tient compte de la nature des réseaux, des niveaux d'interconnexion ainsi que des spécificités de chaque opérateur.

Le tarif des SMS suit également la même tendance baissière, il a ainsi enregistré une baisse de 51 %. Au terme du nouvel encadrement, la baisse cumulée atteint 71 %. Autre chantier mis en œuvre par la division accès et interconnexion : le dégroupage par ouverture de la boucle locale à la concurrence. Cela est devenu une obligation réglementaire pour l'opérateur historique à partir de 2007, et ce conformément à la note

## TOUT SAVOIR Sur les réseaux FTTH

En anglais, on les appelle aussi « Fiber to the Home » qui signifie littéralement en français : fibre optique jusqu'au domicile. Il s'agit d'un réseau de télécommunications qui se termine en fibre optique au domicile de l'abonné. La boucle locale est la partie située entre le central téléphonique et le point de branchement optique situé sur le palier de l'abonné servant à la distribution des abonnés. Le raccordement final (section entre le palier et le domicile de l'abonné) peut être effectué en fibre optique ou en réutilisant le réseau de cuivre existant. Les débits en FTTH actuels peuvent atteindre 2 Gbit/s dans chaque sens, soit des débits 100 fois supérieurs à ceux accessibles via la boucle locale en ADSL.

\* Le tarif d'interconnexion est la redevance que verse un opérateur X à un autre Y pour acheminer les communications de l'abonné à X au client de Y.

\*\* Les tarifs de terminaison SONT les tarifs d'appel provenant d'un opérateur A se terminant dans le réseau d'un opérateur B.